

M. MacLellan: Non, et ce n'est pas non plus ce qui a été décidé aujourd'hui même. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) a invoqué le Règlement pour demander s'il pouvait poursuivre. Il a admis qu'il avait perdu du temps en proposant hier une motion d'ajournement, et qu'ainsi ses 20 minutes s'étaient écoulées. Il a alors demandé si la période des questions et commentaires pouvait continuer. Après réflexion, la présidence a accepté. Si la période des questions et commentaires fait partie du débat, dans ce cas, le député n'aurait pas dû pouvoir poursuivre son intervention au titre de cette période. Il faut bien tirer la ligne quelque part.

Je veux bien que mon collègue, le député de Vancouver-Kingsway, puisse bénéficier de la période de dix minutes réservée aux questions et commentaires. Il le mérite bien. Il a proposé une motion d'ajournement pour un motif que j'estime très valable. Si lui ne l'avait pas fait, quelqu'un d'autre de notre parti l'aurait fait. Comme il a perdu ses 20 minutes, il mérite bien d'obtenir la période des questions et commentaires. Cependant, il y a encore une contradiction. Quelle qu'ait été la procédure et quelle qu'ait été l'interprétation du Règlement, nous nous écartons sûrement des décisions rendues par la présidence.

M. Gauthier: On nous a eus dans ce cas-là.

M. MacLellan: C'est vrai. Nous avons ainsi perdu une heure au moins. Il ne faut pas que tout soit considéré comme débat. Ce n'est pas le sens de la décision de Son Honneur la présidence aujourd'hui. J'estime, monsieur le Président, que huit heures suffisent. Que les discours soient limités à 20 minutes, je suis d'accord. Pour huit heures également. Mais ces huit heures devraient être consacrées uniquement au vrai débat excluant les rappels au Règlement, les questions de privilège ou les questions et commentaires qui ne font pas partie du débat proprement dit.

[Français]

M. le vice-président: Après avoir entendu les répercussions des trois honorables députés, je pense que l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), qui a soulevé le point, sera bien d'accord avec moi pour que je lui dise que l'occupant du fauteuil se sent lié par l'interprétation de l'article 35(2) qui inclut les 10 minutes. Cependant, je peux lui dire que je serai heureux de transmettre ses représentations au Comité de la procédure et de l'organisation afin de voir s'il n'y aurait pas possibilité de faire des changements qui pourraient satisfaire les députés, si tel est le vœu de la Chambre.

[Traduction]

La parole est au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) dans le cadre du débat, et je voudrais lui rappeler que nous en sommes maintenant à la période réservée à des interventions de dix minutes qui ne sont suivies d'aucune question ou observation.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour m'opposer à la décision du gouvernement de mettre un terme au meilleur volet de la politique énergétique nationale, un programme qui a donné des résultats non seulement en produisant une certaine activité mais également en permettant d'économiser de façon considérable nos réserves de pétrole dont le Canada aura besoin à un moment donné à l'avenir. Selon moi, tous les députés de la Chambre reconnaissent que nos réserves de pétrole et de gaz ne sont pas inépuisables et c'est particulièrement vrai de notre

Remplacement du mazout—Loi

pétrole. Nous en aurons besoin à certaines fins comme le carburant pour avions, la fabrication de plastique et de produits pétrochimiques et dans d'autres domaines où il ne peut être remplacé par d'autres produits. Ainsi, il est insensé d'utiliser le pétrole pour chauffer nos maisons et à d'autres fins alors qu'on peut facilement le remplacer par d'autres produits.

La décision gouvernementale est non seulement répréhensible et imprudente à long terme, mais elle va également tout à fait à l'encontre de la priorité que le gouvernement a annoncée lorsqu'il a pris le pouvoir, à savoir la création d'emplois. Certains entrepreneurs en isolation de ma criconscription m'ont dit ce qu'il allait advenir de leurs entreprises après la disparition du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes. Selon les chiffres mêmes du gouvernement, les deux tiers des travaux effectués dans le cadre de ce programme ne l'auraient pas été en l'absence du programme. De 40 à 50 p. 100 de tous les travaux de modification effectués à des fins d'isolation sont attribuables au programme, qui disparaîtra d'ici un an.

Certains installateurs de fournaies m'ont dit également qu'ils allaient éprouver de graves difficultés et qu'ils seraient forcés de licencier leur personnel et peut-être même de fermer leurs portes suite à l'expiration du Programme canadien de remplacement du pétrole dans quelques jours.

Il se trouve que j'ai profité de ce programme l'année dernière. Je ne prévoyais pas que le gouvernement prendrait cette mesure, mais en septembre, j'ai pris l'initiative de faire modifier ma fournaise, afin d'utiliser du gaz au lieu du pétrole. Ainsi, dorénavant, j'économiserai près de 50 barils de pétrole par année, et c'est beaucoup. C'est là un avantage qui se fera sentir pendant très longtemps et qui coûtera au gouvernement, une fois l'impôt sur la subvention récupéré, environ \$500 ou \$550, dépendant de ma cédule d'impôt. C'est un très petit investissement et cela prouve qu'il est beaucoup plus avantageux d'économiser l'énergie et de recourir à des sources d'énergie autres que le pétrole que d'exploiter de nouveaux gisements.

● (1440)

Toutefois, le gouvernement va supprimer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières à un coût pour les contribuables de quelque deux milliards et demi de dollars en même temps qu'il supprimera ces deux programmes qui sont beaucoup moins coûteux et beaucoup plus productifs puisqu'ils permettent d'extraire littéralement du pétrole des murs des maisons et des systèmes de chauffage par le biais de la conversion à d'autres formes d'énergie.

Il m'apparaît que le gouvernement a pris cette décision parce qu'il a un parti pris en faveur des intérêts pétroliers de l'Ouest et contre les très prudentes économies de pétrole. Les plus importantes compressions budgétaires, l'an dernier, visaient les programmes PITRC et PCRP, de même que les réductions de l'ordre de 60 millions de dollars qui ont frappé le programme de recherche en matière d'économie de l'énergie et d'exploitation d'autres sources énergétiques du Conseil national de recherches.

Ce qu'il y a de commun entre ces mesures, c'est qu'elles menaçaient la croissance continue de l'industrie jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de pétrole. Mais, à mon sens et de l'avis de mon parti, ces mesures s'imposent toutes si nous voulons pouvoir léguer à nos enfants et petits-enfants un pays qui renferme